

Amicale Cyclotouriste de la Banlieue Est

LE PERREUX SUR MARNE

<https://ffvelo.fr/>

TARIFS 2023 - Adhésion ACBE et licence FFCT

Adhésion A.C.B.E.

L'Adhésion A.C.B.E 2023 est fixée à la somme de **28 €** !

(14 € pour - de 25 ans ou 2^{ème} adulte « famille » / 7 € pour – de 18 ans ou – de 25 ans famille / 3.50 € pour « – de 18 ans famille »).

L'adhésion seule ne peut être prise que par :

- des personnes déjà licenciées FFCT dans un autre club,
- d'anciens licenciés ACBE souhaitant conserver un lien avec le club mais ne roulant plus.

TARIFS (Licence FFCT et Adhésion ACBE)

Adulte	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Avec revue + 28€ (*)	105.50	107.50	157.50
Sans revue	77.50	79.50	129.50

Jeune (moins de 25 ans)

Avec revue + 28€ (*)	75.00	77.00	127.00
Sans revue	47.00	49.00	99.00

Jeune (moins de 18 ans)

Avec revue + 28€ (*)	68.00	70.00	120.00
Sans revue	40.00	42.00	92.00

Famille (sans revue supplémentaire)

Adulte supplémentaire	48.00	50.00	100.00
Jeune de 18 à 25 ans	40.00	42.00	92.00
Jeune (moins de 18 ans)	20.00	22.00	72.00

(*) *Nouvel abonné : prix revue FFCT gratuit !*

N.B. Duplicata de licence FFCT : € 6,00 (prélevés par la FFCT)

A.C.B.E. - Villa Henriette – chez M Mégard - 15, rue de Verdun - 94170 LE PERREUX

Tél. 06.37.47.21.80 e-mail : acbe@ffvelo.fr

Président : Joël MEGARD 06 37 47 21 80

Secrétaire : Gérard DELOMAS 06 46 00 08 36 - Trésorier : Michel LAUDY 06 07 89 23 26

Garanties de l'Assurance FFCT

Garanties proposées 2023			
Coût annuel de l'assurance. ● Garanties	Mini-Braquet ● 20.00 €	Petit-Braquet ● 22.00 €	Grand-Braquet ● 72.00 €
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui
Recours et défense pénale	Oui	Oui	Oui
Accident corporel	Non	Oui	Oui
Assurance rapatriement	Non	Oui	Oui
Dommages au casque	Non	Oui	Oui
Dommages au cardio- fréquencemètre (1)	Non	Oui	Oui
Dommages au vélo	Non	Non	Oui, 1 500 €
Dommages au GPS (2)	Non	Non	Oui, 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires	Non	Non	Oui, 160 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test d'effort de moins de deux ans (3)	Non	Oui, 1 500 €	Oui, 2 500 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test d'effort de moins de deux ans (3)	Non	Oui, 3 000 €	Oui, 7 500 €
Décès suite à accident	Non	Oui, 5 000€	Oui, 15 000 €
Invalidité IPP	Non	Oui, 30 000€	Oui, 60 000 €

(1) Seul le cardio-fréquencemètre à fonction unique est garanti

(2) Les smartphones sont exclus de la formule grand-Braquet

(3) Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules « Vélo Rando » et « Vélo Sport ». La licence « Vélo Balade » ne pourra pas y prétendre.

- ACV : accident cardio-vasculaire
- AVC : accident vasculaire-cérébral
- CM : certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme
- IPP : invalidité partielle permanente

N.B. Vous avez intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer (Obligation d'information selon l'Art. L321-4 du code du sport)

Vous pouvez souscrire des garanties individuelles complémentaires : Voir dossier Assurance Club FFCT (Obligation d'information selon l'Art. L-321-6 du Code du Sport)

A.C.B.E. - Villa Henriette – chez M Mégard - 15, rue de Verdun - 94170 LE PERREUX

Tél. 06.37.47.21.80 e-mail : acbe@ffvelo.fr

Président : Joël MEGARD 06 37 47 21 80

Secrétaire : Gérard DELOMAS 06 46 00 08 36 - Trésorier : Michel LAUDY 06 07 89 23 26